

**SALON DU CHOCOLAT DE
VANNES
DU 6 au 8 NOVEMBRE 2020
La Galette d'Or**



**CONCOURS DE LA MEILLEURE GALETTE FINE DE
BRETAGNE
CHORUS – PARC DES EXPOSITIONS DE VANNES
7 NOVEMBRE 2020**

Concours organisé par la **Fédération Régionale des Pâtissiers de Bretagne**
CS90051, 22440 PLOUFRAGAN
☎ : 06 79 25 70 10.

Article 1 : Départements concernés : Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Morbihan.

Article 2 : La Fédération Régionale des Pâtissiers de Bretagne organise le **Concours de la Meilleure Galette Fine de Bretagne**.

Article 3 : Le jury délibérera le **7 Novembre 2020 à partir de 14 heures**

Article 4 : Ce concours est ouvert aux **Artisans Pâtissiers, Chocolatiers, Confiseurs et Boulangers-Pâtissiers aux codes APE suivants : 10.71 C, 1082 Z et 10.71D** et leurs ayant droits des départements 22, 29, 35, 56. Il sera autorisé au maximum 2 concurrents par entreprise, qui devra se référer à l'article 7, ci-dessous, pour l'envoi des produits

Article 5 : Les candidats devront s'inscrire **avant le 1er Novembre 2020 , jusqu'à 16 heures** avec le bulletin d'inscription ci-joint accompagné du droit d'inscription.

Article 6 : Le droit d'inscription est fixé à **30 Euros** par participant adhérent à la fédération et à **60 €** pour les non adhérents. Les concurrents devront s'en acquitter **au plus tard le 1er novembre 2020, 11 heures** par chèque bancaire libellé à l'ordre de la Fédération Régionale de la Pâtisserie de Bretagne. Les droits resteront acquis à la Fédération Régionale. Le chèque bancaire devra être joint au bulletin d'inscription.

Article 7 : Les concurrents devront faire parvenir cinq paquets de galettes fines : deux pour la dégustation, une pour le visuel, deux pour l'exposition lors du salon du Chocolat de Vannes. Tous les emballages devront être anonymes, sans décor, ni inscription, avec possibilité d'y adjoindre vos cartes professionnelles qui seront déposées après les notations.

Le candidat devra fournir sur papier neutre la liste des ingrédients composant le produit. Cette liste des ingrédients sera jointe au produit

Article 8 : Les concurrents devront déposer ou faire parvenir leurs produits, par tous moyens, à leur convenance, à l'adresse suivante :

Article 8 bis : le produit devra avoir comme taille entre 5cm et 8 cm de diamètre - toute galette ne respectant pas ce diamètre sera éliminée d'office

Concours de la galette d'or

Les produits devront parvenir le 7 novembre 2020, avant 11 heures à l'adresse ci-dessous. Aucun envoi ne sera accepté après cette date et heure

Salon du chocolat stephane henrio parc des expositions le chorus 8 rue daniel GILLARD 56000 vannes

Jusqu'au dernier moment où le jury se réunira, les envois seront entreposés dans les meilleures conditions.

Il est vivement recommandé aux concurrents de soigner particulièrement l'emballage de leurs produits, aucune réclamation fondée sur des détériorations subies pendant le transport ne sera admise.

Article 9 : Les concurrents joindront, à leur envoi, leur nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, nom commercial de l'entreprise pour les salariés et ayant droits de l'entreprise, placés sous enveloppe cachetée et sans signe extérieur. Un numéro sera attribué et l'identité des concurrents ne sera connue qu'à l'issue du concours.
Les produits doivent être présentés en emballage neutre.

Article 10 : Le jury sera constitué sous la responsabilité de la Fédération Régionale de la Pâtisserie de Bretagne. Il devra être majoritairement constitué de professionnels. Le jury sera composé de 10 à 12 personnes maximum reconnues pour leurs aptitudes professionnelles. Il examinera l'ensemble des produits des concurrents.

Article 11 : Un classement sera effectué **Seul le premier sera récompensé avec un trophée et un diplôme, médaille**

Article 12 : Le ou les jurys délibéreront sur les critères suivants :

Critère n° 1 : Présentation esthétique : 10

Critère n° 2 : DEGUSTATION DU PRODUIT : 40

Article 13: le candidat qui termine premier , ne pourra pas concourir l'année suivante.

Article 14 : Il est bien entendu que la récompense attribuée à la suite du concours consacrera la qualité des produits présentés, pour une année, et que les décisions du jury sont sans appel.

Le lauréat devra, dans toute publicité, faire apparaître, avec indication du lieu du concours, la nature de la récompense attribuée, l'année du concours et la place obtenue dans le palmarès. Le fait de l'engagement d'un candidat au concours l'obligera à accepter les conclusions du présent règlement.

Article 16 : Le prix attribué.

Seul le premier sera récompensé avec un trophée et un diplôme, médaille.

Une galette d'or sera remise, chaque année, au concurrent qui sera arrivé le premier. Il sera attribué pour une année au lauréat du concours et remis en jeu lors du concours de l'année suivante.

Toute reproduction du trophée sur des documents commerciaux par le lauréat devra être soumise à l'avis de l'organisateur. Cette autorisation fera l'objet d'une convention entre l'organisateur et le lauréat. Cette dernière sera remise aux lauréats lors de la remise des prix.

Sur tous supports commerciaux, les lauréats devront faire obligatoirement apparaître le prix attribué et l'année du concours.

Dans le cas d'une transmission de l'entreprise, le repreneur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des récompenses obtenues par le prédécesseur.

Article 17 : Les produits et objets du concours resteront la propriété des organisateurs.

Article 18 : La remise des prix aux lauréats se déroulera le 8 novembre 2020 à partir de 16 heures 30 au parc chorus de vannes pendant le salon du chocolat et des gourmandises. Les concurrents devront se présenter pour cette remise en tenue professionnelle.

Art. 19 – Le droit à l'image

↳ Toutes les reproductions photographiques des œuvres et de leurs auteurs pourront être utilisées librement et sans frais par les organisateurs, afin de pouvoir les diffuser dans la presse, dans le but de promouvoir les concours et le salon du Chocolat.

Art. 20 – Le gagnant s'engage à constituer un dossier à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) pour commercialiser son titre et pour éviter tout problème de concurrence auprès de ses confrères. Il pourra ensuite faire la communication qu'il mérite pour mettre en avant son titre de « Meilleure galette fine de Bretagne 2020 - » attribué au Salon du Chocolat de Vannes 2020.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de non-respect de cette mention auprès des services de contrôles Le fait de l'engagement du candidat au concours lui fait obligation de respecter les conditions du présent règlement.

